

Plan d'améliorations communautaires des centres-villes du Grand Sudbury



La Ville du Grand Sudbury a développé un Plan d'améliorations communautaires (PAC) qui vise certains centres-villes dans les limites de la Ville du Grand Sudbury. Ce PAC a pour but de répondre aux défis qu'affrontent les centres-villes en déployant des programmes d'encouragement visant à assurer leur développement économique, leur amélioration physique et l'encouragement des investissements du secteur privé.



QUELLES INCITATIONS SONT OFFERTES?

Le Plan d'améliorations communautaires pour les centres-villes offre cinq programmes d'incitation financière pour aider à stimuler le réaménagement et la rénovation dans les centres-villes visés. Ces programmes sont :

- Subvention représentant un montant équivalent à l'augmentation de l'impôt foncier
- Programme de réduction des droits de planification et de permis de construire
- Octroi pour études de faisabilité
- Programme d'encouragement pour les propriétés résidentielles
- Programme de prêts sans intérêt pour les collectifs d'habitation

Veillez communiquer avec la Division des services de planification de la Ville du Grand Sudbury pour obtenir de plus amples renseignements.



COMMENT PUIS-JE PRESENTER UNE DEMANDE?

Les personnes qui s'intéressent au programme sont priées de communiquer avec la Division des services de planification de la Ville du Grand Sudbury pour demander une réunion de préconsultation. On peut aussi remplir le formulaire de demande des incitations financières du Plan d'améliorations communautaires pour les centres-villes ou du programme de financement par l'ajustement des taxes foncières et l'envoyer aux coordonnées indiquées ci-dessous. Toutes les demandes seront examinées par le personnel municipal et pourraient obtenir l'approbation du Conseil municipal. On peut télécharger le formulaire de demande en accédant au www.grandsudbury.ca/faire-des-affaires/planification-et-developpement/planification dans la section du Plan d'améliorations communautaires pour les centres-villes.



BUT

Le but de ce PAC est de :

- Rehausser les secteurs commerciaux propices à la circulation piétonnière afin d'attirer des clients et de nouvelles entreprises;
- Répondre à des problèmes d'inoccupation d'édifices commerciaux et résidentiels en améliorant la qualité du parc immobilier;
- Réhabiliter des immeubles plus vieux et polyvalents (ayant de préférence plus d'un étage), afin de promouvoir l'aménagement de nouvelles unités résidentielles.



OÙ S'APPLIQUE-T-IL?

Le PAC des centres-villes s'applique à certaines propriétés dans les centres-villes suivants : **Capreol, Chelmsford, Levack**, le secteur d'aménagement commercial (SAC) du **Moulin à fleur, Lively, Copper Cliff** et **rue Kathleen**.



QUI EST ADMISSIBLE?

Les propriétaires dont les propriétés sont à l'intérieur des limites des zones définies par le PAC des centres-villes sont admissibles au programme. Veuillez communiquer avec le Service de planification de la Ville du Grand Sudbury pour vérifier si votre propriété est admissible.



Planning Services
Division Services de
planification

Pour de plus amples renseignements au sujet de ce Plan d'améliorations communautaires, veuillez communiquer avec :



Melissa Riou, MAES, MCIP, RPP
Planificateur principal, Services de planification
Ville du Grand Sudbury
Melissa.riou@greatersudbury.ca
(705) 674-4455 poste 4292



Ville du Grand Sudbury
C.P. 5000, succ. A,
200, rue Brady, 3e étage

Sudbury, Ontario P3A 5P3
Télécopieur : (705)673-2200

grandsudbury.ca/faire-des-affaires/planification-et-developpement/